

Procès-Verbal

**Assemblée Générale Ordinaire (12 mars 2022)
en distanciel avec l'outil Zoom
votes organisés avec l'outil de vote en ligne GvoT**



Le 12 mars 2022, de 9h30 à 12h30, les membres de l'association Réseau des AMAP d'Ile de France se sont réunis en visioconférence via la plateforme ZOOM, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des coreprésentants légaux envoyée le 19 février 2022.

En application de l'article 13 de la loi 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, les adhérents ont pu s'exprimer par un scrutin organisé en ligne. Comme indiqué dans la convocation, l'outil GvoT a été utilisé et les votes ont été ouverts du samedi 12 mars 2022 14h au lundi 21 mars 2022 9h00.

Etant données les conditions techniques de l'assemblée, il n'a pas été tenue de feuille d'émargement mais le chat où les adhérents ont pu indiquer leur groupe ou leur ferme ainsi que les copies d'écran de la visio conférence nous ont permis de noter présents 52 groupes en AMAP et 7 fermes en AMAP, ainsi que 1 partenaire. A noter que l'après-midi s'est tenue la suite de l'AG en présentiel. Sur l'ensemble de la journée, ont participé 63 groupes en AMAP et 15 fermes en AMAP.

L'Assemblée était présidée par Mme Evelyne Boulongne, administratrice de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Mme Sodeh Hamzehlouyan, administratrice de l'association.

Ariane Richardot, Astrid Girard, Claire Michel, Jérôme Devisme, Lucie Humbaire et Noémie Pennec, salarié-e-s de l'association, ainsi que Olivier Marro stagiaire, ont été désigné-e-s comme scrutateur-ric-e-s.

Concernant le collège Groupes AMAP :

- 192 membres du collège Groupes étaient à jour de leur cotisation 2022
 - 70 membres ont voté, soit une participation de 36,5%, avec un total de 70 voix (70*1)
- Le quorum égal à $\frac{1}{4}$ des membres pour chaque collège à jour de leur cotisation 2022, soit 48, a donc été atteint.

Concernant le collège Fermes en AMAP :

- 44 membres étaient à jour de leur cotisation 2021
 - 22 membres ont voté, soit une participation de 50%, avec un total de 96 voix*
- * selon le règlement intérieur, le nombre de voix d'une ferme en AMAP = Nombre de groupes en AMAP adhérents / Nombre de fermes en AMAP adhérentes soit $192/44 = 4.36$
- Le quorum égal à $\frac{1}{4}$ des membres à jour de leur cotisation 2021, soit 11, a donc été atteint.



Les deux collèges totalisent ainsi 166 voix.

L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux articles 11 et 12 des statuts amendés par l'article 13 de la loi 2022-46 du 22 janvier 2022 et aux modalités énoncées dans la convocation.

L'ordre du jour a été rappelé par la présidente de séance :

- Lectures du rapport d'activité 2021, du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2021 et des rapports de la commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;
- Lecture de l'affectation du résultat 2021 ;
- Lecture du budget pour l'exercice 2022 ;
- Présentation des candidat·e·s au nouveau collectif d'administrateur·rice·s
- Présentation de l'évolution du règlement intérieur
- Présentation de la mention sur l'artisanat
- Ouverture des votes

La présidente de séance a précisé que l'ensemble des documents a été adressé à chacun·e des membres en accompagnement de la convocation.

Il a été fait lecture des différents rapports d'activité et financier incluant le résultat 2021 et le budget prévisionnel 2022, des modifications du Règlement intérieur, de la mention sur l'artisanat et les candidat·es se sont présenté·es. La présidente de séance ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente de séance a ouvert les votes dont les conclusions sont les suivantes :

Première résolution : quitus au Collectif

L'Assemblée générale des adhérent·es après avoir entendu lecture des rapports du Collectif sur les opérations de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, approuve le rapport d'activités et le rapport financier tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Collectif pour sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votant·e·s soit 157,27 voix « pour », 5,36 voix « contre » et 5,36 abstentions.

Nombres de voix par collège		
	Fermes	Groupes
Oui	87,27	68
Non	4,36	1
Abstention	4,36	1

Deuxième résolution : rapports du commissaire aux comptes

La lecture du rapport général et du rapport spécial de Mme Elio, commissaire aux comptes, a été faite à l'Assemblée générale des adhérent·es. Les membres reconnaissent donc avoir été informés de la sincérité des comptes.

Cette résolution n'est pas soumise au vote.

Troisième résolution : approbation des comptes et affectation du résultat

L'Assemblée générale des adhérent·es approuve les comptes 2021 et constate l'existence d'un résultat positif s'élevant à 4 051,91 € au terme de l'exercice 2021. Sur proposition du Collectif, ce résultat est versé en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votant·e·s soit 160,64, voix « pour », 4,36 voix « contre » et 1 abstentions.

Nombres de voix par collège		
	Fermes	Groupes
Oui	91,64	69
Non	4,36	0
Abstention	0,00	1

Quatrième résolution : budget prévisionnel 2022

L'Assemblée générale des adhérent·es approuve le budget prévisionnel 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votant·e·s soit 160,64, voix « pour », 4,36 voix « contre » et 1 abstentions.

Nombres de voix par collège		
	Fermes	Groupes
Oui	91,64	69
Non	4,36	0
Abstention	0,00	1

Cinquième résolution : règlement intérieur

L'Assemblée générale des adhérent·es approuve :

- L'ajout à l'article 11 d'un texte permettant l'organisation d'Assemblée générale à distance ainsi que les votes par correspondance, à distance et électronique ET précisant les modalités de vote en présentiels.
- La suppression de l'article 12 devenant redondant
- L'ajout de l'article 14.3 précisant la prise de décision du Collectif.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votant·e·s soit 160,64, voix « pour », 4,36 voix « contre » et 1 abstentions.

Nombres de voix par collège		
	Fermes	Groupes
Oui	96,00	70
Non	0,00	0
Abstention	0,00	0

Sixième résolution : posture du Réseau AMAP IdF sur l'artisanat

L'Assemblée générale des adhérent·es approuve le texte de la motion sur l'artisanat.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votant·e·s soit 160,64, voix « pour », 4,36 voix « contre » et 1 abstentions.

Nombres de voix par collège		
	Fermes	Groupes
Oui	87,27	62
Non	0,00	0
Abstention	8,73	8

Election des membres du Conseil d'Administration :

L'Assemblée (ré)élit en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Pour le collège fermes

- M. Florent SEBBAN né à Paris (75014), demeurant à Pussay (91) et exerçant la profession de maraîcher, à la majorité des votant·e·s soit 20 voix ;
- M. Mustafa ADJ MOUSSA né à Ghardaïa (Algerie), demeurant à Claye Souilly (77410) et exerçant la profession de maraîcher, à la majorité des votant·e·s soit 21 voix ;

Pour le collège groupes AMAP

- Mme Amandine FRESNEAU, née à Le Mans (72), demeurant à Montrouge (92) et exerçant la profession d'ingénieure pédagogique, à la majorité des votant·e·s soit 56 voix
- M. Armand MALLIER, né à Issy-les-Moulineaux (92), demeurant à Paris (75013) et exerçant la profession d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse, à la majorité des votant·e·s soit 45 voix
- Mme Elise ROBIN, demeurant à Boulogne-Billancourt (92) et exerçant la profession de responsable paie et administration du personnel, à la majorité des votant·e·s soit 46 voix
- M. Eric BERTHELOT, né à Saint-Pierre-les-Nemours (77), demeurant à Montcourt-Fromonville (77) et exerçant la profession de retraitée, à la majorité des votant·e·s soit 44 voix
- Mme Evelyne BOULONGNE, née à Paris (75014), demeurant à Paris (75015) et exerçant la profession de retraitée de l'éducation nationale, à la majorité des votant·e·s soit 41 voix ;
- Mme Marina SEDER COLOMINA, née à Castello de la Plana (Espagne), demeurant à Les Lilas (93260) et exerçant la profession d'enseignante, à la majorité des votant·e·s soit 38 voix ;
- M. Patrick CREACH, né à Vernon (27), demeurant à Fontenay-sous-Bois (94) et exerçant la profession d'enseignant retraité, à la majorité des votant·e·s soit 45 voix

Celles-ci et ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de deux ans.

Sont également membres du Collectif (élu-e-s à l'AG du 6 mars 2021, mandat de 2 ans en cours) :

Pour le collège fermes

- M. Moussa ALAWIEH, né à Paris (75014), demeurant à Antony (92) et exerçant la profession de maraîcher
- Mme Sophie VAN DE VELDE, née à Sèvres, demeurant à Brie-Comte-Robert et exerçant la profession de maraîchère
- M. Vincent SIMONNET, maraîcher, né à Provins (77), demeurant à Saint-Lupien (10) et exerçant la profession de maraîcher.

Pour le collège groupes AMAP

- Mme Caroline COLIN SIX née à Avranches (50), demeurant à Houilles (78) et exerçant la profession de directrice financière en transition
- Mme Joanna WONG née à Hong Kong, demeurant à Paris (75013) et exerçant la profession d'artiste plasticienne
- M. Romain MILLER, née à Saint Quentin (02), demeurant à L'étang La Ville (78) et exerçant la profession de commerçant vinicole

Sont démissionnaires du Collectif (élu-e-s à l'AG du 6 mars 2021, mandat de 2 ans arrêté) :

Pour le collège fermes

- Mme Isabelle THIERS, née à Toulouse, demeurant à Saint-Arnoult-en-Yvelines et exerçant les professions de traductrice audiovisuelle et élèveuse
- M. Rémi DUPLAY, né à Oran, Algérie, demeurant à Vienne en Arthies (95) et exerçant la profession de boulanger
- Mme Sandy CHARNAIS, née à Mantes-La-Jolie, demeurant à Milly La Forêt et exerçant la profession d'ouvrière agricole
- Mme Yseult DELGEON, née à Rambouillet (78), demeurant à Paris (75018) et exerçant la profession de maraîchère

Pour le collège groupes

- M. Florent CAMY, né à Nandy (77), demeurant à Nandy (77) et exerçant la profession d'ingénieur aéronautique;
- Mme Sokchearta ITH née à Lyon (3^e arrondissement), demeurant à Paris (75020) et exerçant la profession de thérapeute

Ont terminé leur mandat de 2 ans et ne se représentent pas au Collectif (élu-e-s à l'AG du 7 mars 2020, mandat de 2 ans mené à terme) :

Pour le collège fermes

- M. Pierre Marie Fahy né à Mauperthuis (77120), demeurant à Mauperthuis (77120) et exerçant la profession d'arboriculteur ;

- Mme Sophie Besnard née à Paris (75020), demeurant à Mandres-Les-Roses (94520) et exerçant la profession d'avicultrice ;

Pour le collège groupes AMAP

- M. Laurent Bonnet, né à Toulouse (31000), demeurant à Montreuil (93100) et exerçant la profession de chef de projet ;
- Mme Maud GRANGER REMY, née à Paris (75014), demeurant à Paris (75013) et exerçant la profession d'enseignante ;
- Mme Sodeh HAMZEHLUYAN, née à Arak (Iran), demeurant à Paris (75016) et exerçant la profession de consultante Marketing ;

Le nombre maximum de représentant-e-s du collège Groupes au Collectif est atteint mais sont aussi admis au Collectif en tant que bénévoles et donc sans pouvoir de décision :

- Mme Marion GRET, demeurant à Paris (75018) et exerçant la profession de directrice opérationnelle ;
- Mme Angélique DUPONT, demeurant à Gennevilliers (92) et exerçant la profession d'attachée parlementaire ;
- Mme Camille DOSSAL, née à Morlaix (29), demeurant à Paris (75016) et exerçant la profession de responsable de recrutement ;
- Mme Ilonka d'HULST BAL, née à Châteauroux (36), demeurant à Saint-Chéron (91) et exerçant la profession de conseillère à l'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par Le président de séance et la Secrétaire de séance.

A Paris, le 12/03/2021

La présidente de séance
Evelyne Boulogne,
Administratrice

La Secrétaire de séance
Sodeh Hamzehlouyan
Administratrice